

Michaël Bermond

CRESO – UNIVERSITÉ DE CAEN
ESO - UMR 6590 CNRS

Ce texte a pour objectif de présenter quelques éléments de réflexion en cours sur la question de la reproduction sociale en agriculture dans ses interrelations avec la problématique de l'appropriation de l'espace. Lorsque l'on évoque le croisement entre ces deux problématiques, on pense rapidement aux travaux initiés dans les années 1970 par les économistes, les sociologues et les géographes sur le rôle du foncier dans le développement et le renouvellement des exploitations agricoles. Si le point de départ de notre réflexion est de rappeler que la terre constitue un capital nécessaire à l'exercice du métier d'agriculteur, très inégalement partagé et enjeu de luttes sociales, notre propos est aussi de préciser qu'on ne peut pas comprendre la crise des successions en agriculture sans faire référence aux profondes transformations du contexte de socialisation des agriculteurs, contexte qui aboutit au final à faire du patrimoine foncier une forme de capital parmi d'autres.

LA TERRE, CAPITAL OU PATRIMOINE ?

Les transformations historiques absolument décisives qu'a connues le métier d'agriculteur depuis le dernier demi-siècle – le renouvellement de moins en moins assuré de la main-d'œuvre familiale, la professionnalisation croissante des conjointes d'exploitants en dehors de l'exploitation, le recul de l'endogamie paysanne – ont fait dire aux organisations professionnelles agricoles que l'exploitation familiale avait vécu, que l'imbrication entre la sphère familiale et la sphère professionnelle, si caractéristique du travail agricole, avait disparu. Les discours que les agriculteurs peuvent porter sur eux-mêmes – qu'ils vivent comme les autres, qu'ils ne forment plus une catégorie à part – renforcent cette lecture passéiste du poids de la famille dans les « affaires agricoles ». La famille continue pourtant de tenir un rôle important dans le fonctionnement des exploitations agricoles. Ce n'est pas parce que la famille est de moins en moins agricole que l'agriculture a perdu son caractère familial. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux tables de mobilité sociale. Il apparaît très

clairement que les agriculteurs se recrutent encore très majoritairement parmi les fils d'agriculteurs. En 1994, 87 % des agriculteurs âgés de 21 à 34 ans sont eux-mêmes fils d'agriculteurs (INSEE – Enquêtes Formation Qualification Professionnelle, 1993). Le caractère familial de l'activité agricole ne suffit pas à expliquer la persistance d'une forte hérédité sociale du métier. Dans d'autres secteurs d'activité où le collectif de travail repose tout autant sur la cellule familiale, l'hérédité sociale du métier est beaucoup moins marquée. En témoigne par exemple en France le cas de la boulangerie artisanale où l'installation n'est pas forcément synonyme de succession familiale : les petits patrons boulangers en fin de carrière vendent assez fréquemment leur fonds de commerce à d'anciens ouvriers boulangers qui « se mettent à leur compte » (Bertaux-Wiame I., 1982).

Un des arguments avancés pour expliquer le maintien d'une forte hérédité sociale du métier d'agriculteur réside, semble-t-il, dans le rapport au bien foncier. La rareté des entrées d'origine non agricole dans la profession d'agriculteur provient largement des difficultés d'accès aux moyens de production en général, et au bien foncier en particulier (indispensable à toute installation agricole, aussi minimes que soient les besoins en terre). Tant que la production agricole présentera la caractéristique de reposer sur « un bien non reproductible approprié de manière privative, par des familles agricoles qui en contrôlent en grande partie l'accès, soit directement parce qu'elles sont propriétaires des terres, soit parce qu'elles les louent avec un bail transmissible à la génération suivante » (Blanc M., Perrier-Cornet P., 1983), les personnes non originaires du milieu agricole demeureront très désavantagées par rapport aux enfants d'agriculteurs pour s'installer. Il apparaît donc difficile de penser la reproduction sociale du métier d'agriculteur sans tenir compte de cette situation particulière qui fait de la terre l'élément qui lie les générations les unes aux autres. Lorsque nous réfléchissons au métier d'agriculteur et à sa pérennité, nous sommes enclins à penser la terre davantage dans sa fonction de patrimoine que de capital. Par patrimoine, nous voulons

signifier que la transmission des biens ne se réduit pas à une problématique de l'échange économique. Étymologiquement, le terme de patrimoine renvoie au père, aux ancêtres mais aussi à la durée; il rattache les successeurs et les donateurs dans une chaîne généalogique. Plus que la terre, c'est une histoire familiale et sociale qui est transmise aux enfants lors de la transmission des patrimoines et il est impossible de dissocier, pour les donateurs comme pour les héritiers, la terre des autres composantes de l'exploitation agricole, et en particulier de la mise au travail de cette terre. Aussi, ce dont héritent les successeurs en agriculture, c'est du travail des générations précédentes (donc des savoirs, des métiers, des places sociales...). Bien avant la dévolution successorale qui concrétise juridiquement la transmission du patrimoine, l'héritier est marqué par ce patrimoine, affectivement, symboliquement autant que socialement et économiquement.

Cette approche patrimoniale de la terre est cependant à nuancer à plusieurs titres. Tout d'abord, que dire des familles agricoles, les plus nombreuses, qui n'ont pas de successeurs familiaux et qui ne transmettent plus leur exploitation à l'un de leurs enfants? Ensuite, si la terre contient l'histoire individuelle et la mémoire familiale, on ne saurait passer sous silence le fait que cette histoire individuelle et familiale est elle-même inscrite dans une histoire sociale et économique qui fait notamment de la croissance foncière l'un des moteurs du développement économique des exploitations agricoles. La politique dite « des structures », initiée dans les années 1960 dans le cadre de la politique de modernisation de l'agriculture, a explicitement encouragé la libération des terres occupées par les exploitations les moins performantes au profit des exploitations moyennes. La concurrence pour l'accès au foncier s'en est trouvée renforcée. Les luttes auxquelles se livrent les agriculteurs pour l'appropriation de la terre s'inscrivent dans une problématique renouvelée depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984 (qui sont attachés au foncier) et depuis l'instauration du système d'aides compensatoires pour les surfaces en culture. Bien qu'elles ne constituent pas, en théorie comme en pratique, la seule voie de développement d'une exploitation, les stratégies de conquête foncière ont été largement privilégiées par les agriculteurs comme moyen de maintenir ou d'augmenter la performance économique

des exploitations, encouragées en cela par le système des aides publiques en agriculture. L'augmentation de la surface moyenne des exploitations agricoles parallèlement à la diminution continue du nombre d'exploitants au fil des recensements agricoles est là pour attester de la concentration des structures. Dans ce mouvement de mise en concurrence sur le marché foncier, l'hétérogénéité dans les tailles de structures foncières, les inégales possibilités de consolidation économique fortement déterminées par les conditions socio-structurelles de l'agriculture locale, mais aussi l'inégale insertion des agriculteurs dans les réseaux institutionnels et professionnels constituent des facteurs discriminants: vu les écarts de dimension, de capitalisation et de productivité entre les exploitations, il est clair que celles-ci ne peuvent pas toutes participer à chances égales à cette accumulation foncière. L'égalité des chances au fil du temps entre toutes les exploitations est d'autant moins facile à préserver que le « stock » des terres à quotas n'est pas inépuisable.

L'analyse des parcours vers l'installation en agriculture est également révélatrice des enjeux sociaux et économiques qui se jouent autour du foncier. Si l'on accepte de mettre un instant de côté le cas encore minoritaire des installations d'origine non agricole et des installations hors cadre familial pour nous en tenir au cas le plus courant des jeunes repreneurs d'une exploitation familiale, il apparaît que le remplacement d'une génération d'agriculteurs par une autre passe par une phase de transition intergénérationnelle (période qui s'ouvre lorsque le fils entre dans la vie active et qui se clôt lorsque le père s'en retire). Cette phase de transition et les problèmes qu'elle pose conduisent les familles agricoles à adopter deux grandes stratégies :

- La première stratégie consiste à créer un Groupe-ment d'Exploitation Agricole en Commun (GAEC) ouvrant une phase de coopération entre les parents et le fils qui reprend. Cette forme de transmission intergénérationnelle reconnaît une autonomie sociale et financière au jeune qui s'installe; de ce point de vue, elle tend à remplacer l'ancienne forme dominante de transmission intergénérationnelle où le fils était confiné dans un statut d'aide-familial jusqu'au départ en retraite du père. Néanmoins, la transition entre génération sous forme d'un GAEC parents-enfant(s) pose une difficulté

majeure : la rémunération d'un actif supplémentaire au sein du collectif familial de travail. La dimension économique de l'exploitation ne permet pas toujours d'assurer la rémunération du travail d'un nouvel associé. Et quand bien même elle le permettrait, les parents ne sont pas toujours prêts à négocier un nouveau partage des revenus du travail entre les générations. Pour échapper à la sous-rémunération du travail et à la relégation du fils dans un statut d'aide-familial dépendant économiquement des parents (et socialement de moins en moins accepté par les enfants), les familles agricoles sont conduites à augmenter leurs moyens de production en place. Cette augmentation des volumes de production passe par la recherche de « terres à quotas » pour les exploitations laitières, de « terres primables » pour les exploitations céréalières. Les stratégies de conquête foncière qui accompagnent le développement des GAEC tendent à exacerber les concurrences entre agriculteurs pour l'appropriation de la terre. On rappelle au passage que ces stratégies foncières sont tributaires des conditions locales de libération et de reprise des exploitations agricoles. Elles sont plutôt le fait de la paysannerie aisée. Aussi jouent-elles auprès de certaines familles agricoles plus modestes comme un « modèle à suivre » socialement et économiquement valorisé par les organisations professionnelles agricoles, comme normes dominantes dans la façon de s'installer et de devenir agriculteur aujourd'hui. Les familles à la tête d'exploitations plus modestes, quand elles ont un successeur, peuvent beaucoup plus difficilement adopter cette stratégie très sélective en raison des capitaux économique et social qu'elle exige.

- La seconde grande stratégie consiste à contourner cette phase de transition entre générations, et le problème foncier qui l'accompagne, par une mobilité professionnelle provisoire des futurs successeurs en dehors de l'agriculture. Le « détour professionnel », c'est-à-dire l'occupation d'un emploi (le plus souvent salarié) en dehors de l'exploitation familiale pendant un certain temps, voire même jusqu'au retrait du père de la vie active, constitue la manière la plus radicale de s'affranchir des problèmes fonciers et économiques que pose la cohabitation de deux générations sur la même structure (sans parler des éventuels problèmes d'entente entre associés – cf. les travaux d'Alice Barthez sur les causes de dissolution des GAEC). Ce « détour pro-

fessionnel » suppose une attitude ou une habitude d'ouverture, de mobilité dans les familles agricoles qui est loin d'être généralisable. Il dépend également de la capacité et de la possibilité pour les futurs chefs d'exploitation de trouver un emploi hors de l'exploitation familiale. En évitant l'augmentation du capital d'exploitation qui accompagne le plus souvent la constitution d'un GAEC parents-enfant, cette forme d'installation se révèle souvent moins coûteuse financièrement que la première stratégie. De plus, la phase de salariat à l'extérieur qui précède le retour sur l'exploitation familiale permet généralement au jeune d'arriver avec un petit capital qui diminue d'autant le niveau et la durée d'endettement liés à la reprise du capital d'exploitation. Cependant, cette forme d'installation individuelle ne procure pas les mêmes avantages que le GAEC en matière d'organisation du travail. En différant le projet d'installation dans le temps, les parents prennent le risque que l'enfant « prenne goût à autre chose » et ne revienne jamais au final sur l'exploitation familiale.

LA TERRE, UN PATRIMOINE QUI SE TRANSMET DE MOINS EN MOINS...

Nous avons néanmoins laissé en suspens une question, peut-être la plus importante au regard des enjeux socio-économiques et territoriaux majeurs qu'elle soulève : que dire des familles agricoles qui ne se renouvellent pas sous les formes traditionnelles de la transmission de l'exploitation familiale à la nouvelle génération ?

Si les fils d'agriculteurs sont tous de potentiels « héritiers », ils ne sont que très peu nombreux au bout du compte à hériter du métier de leurs parents et à rester en agriculture. L'élément majeur des cinquante dernières années, c'est plutôt le départ massif des enfants d'agriculteurs vers d'autres horizons professionnels, sociaux et géographiques que ceux de l'agriculture.

La diminution du nombre des exploitants agricoles est avant tout le fait de départs d'exploitants sans successeur, soit que ces exploitants n'aient pas réussi à imposer les transformations technico-économiques nécessaires à la pérennité de l'exploitation, soit qu'ils n'aient pas réussi à convaincre leurs enfants (faute d'être convaincus eux-mêmes) que le métier vaut encore le coup d'être repris. On ne peut pas com-

prendre la crise des successions en agriculture sans faire référence aux changements intervenus au cours des dernières décennies dans le contexte de socialisation des enfants d'agriculteurs. L'espace vécu des familles agricoles a connu de profondes transformations sociales qui ne vont pas sans exercer une influence sur la perception que les enfants d'agriculteurs se font du métier de leurs parents.

Les chercheurs en sciences sociales, et les géographes « sociaux » en particulier, ont longtemps rappelé que l'isolement géographique et social du milieu agricole n'était pas sans effet sur la socialisation des jeunes. La dispersion de l'habitat, la relative autarcie économique de certaines zones de bocage renforçaient l'isolement des familles, ce qui donnait à ces dernières un monopole de fait dans la socialisation de leurs enfants, favorisant une certaine forme de reproduction sociale « à l'identique » (CHAMPAGNE P., 1986).

Si l'on admet que la fermeture de l'espace social villageois a longtemps limité l'horizon des possibles des agriculteurs, on reconnaîtra aussi que le mouvement inverse – ce que Patrick Champagne a appelé l'élargissement de l'espace social des agriculteurs, qui se traduit par une cohabitation plus fréquente qu'autrefois avec d'autres catégories sociales (plus citadines dans leur mode de vie) et par une dispersion sociale et géographique croissante des familles agricoles du fait de l'exode agricole – contribue à diversifier les contextes de socialisation des enfants d'agriculteurs. L'allongement de la durée des études, la fréquentation prolongée d'établissements scolaires font partie des éléments qui sont venus « concurrencer » les stratégies familiales visant à faire « hériter » l'un des enfants du statut d'agriculteur (y compris chez les exploitants les mieux lotis sur le plan économique). Avec la scolarisation, une nouvelle forme de capital tend à se substituer au capital foncier...

Il est rare de rencontrer aujourd'hui des familles agricoles qui n'aient pas la plupart de leurs membres en dehors de l'agriculture, devenus le plus souvent ouvriers ou bien encore employés dans l'administration, plus rarement cadres moyens ou supérieurs. L'ouverture de l'espace social jouerait plutôt en faveur de la démobilisation et de la démoralisation des familles agricoles. Inversement, un environnement resté davantage en retrait d'une irruption brutale du mode de vie citadin préserverait davantage du départ, à condition que l'a-

griculture locale ait aussi ces exemples de promotion sociale interne, ou encore que les différences de statut social entre les agriculteurs ne soient pas trop marquées, de sorte que les catégories de perception du monde social continuent d'être le produit du monde social perçu localement.

Bibliographie

- BARTHÉLEMY D., Économie patrimoniale et répartition des moyens de production dans l'agriculture française, *Économie rurale*, n° 268-269, mars-juin 2002, p. 89-109
- BARTHEZ A., GAEC en rupture: à l'intersection du groupe domestique et du groupe professionnel, in WEBER F., GOJARD S., GRAMAIN A. (sous la dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Éd. La Découverte, Coll. « Textes à l'appui », 2003, p. 211- 236
- BERTAUX-WIAME I., L'installation dans la boulangerie, *Sociologie du travail*, n° 1, 1982
- BLANC M., PERRIER-CORNET P., L'héritage, in *Connexions*, n° 41, 1983
- BLANC M., PERRIER-CORNET P., Transmission des exploitations agricoles et installations des agriculteurs dans la CEE, *Actes et Communications*, n° 11, INRA Dijon, 1992, 221 pages.
- BOINON J.-P., La propriété des droits à produire: une comparaison France – Royaume-Uni, *Économie rurale*, n° 260, nov-déc. 2000, p. 97 - 109
- CHAMPAGNE P., *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française (1950-2000)*, coll. Point Essai, le Seuil, Paris, 2002, 336 pages
- JACQUES-JOUVENOT D., *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, L'Harmattan, Coll. "Logiques sociales", 1997, 239 pages
- KAYSER B., *La renaissance rurale – Sociologie des campagnes du monde occidental*, A. Colin, Coll. U, 1990, 315 pages